



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mai 2021

Salle de l'amitié à 17h30

Le compte-rendu des délibérations suivantes a été affiché sur le panneau de la Mairie le 17 mai 2021.

La convocation du Conseil Municipal avait été établie le 6 mai 2021.

Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ANTHONIOZ, Mme ARTHAUD, M. BEVALOT, Mme CAMPAGNE, M. DERIOT, Mme EDY, M. FREZE, Mme GAUTHIER, M. HANUS, M. HEQUETTE, M. JEANNAUX, M. MOINE, Mme MOUGNARD, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, M. SCHNEIDER, M. VALZER, M. VERNIER.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme TAVIER (pouvoir à M. HEQUETTE), Mme MARCHE (pouvoir à M. HANUS), M. PILLOT (pouvoir à M. ALLAIN), Mme MARION (pouvoir à M. ALLAIN).

Mme ANTHONIOZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Affaires générales :

2021-16 Crédit d'une commission gestion du personnel

Domaine des finances :

2021-17 DM n°1 – Budget MARPA

Domaine de la culture/communication :

2021-18 Subvention aux associations culturelles

Domaine de la jeunesse et des sports :

2021-19 Subvention aux associations jeunesse et sport

2021-20 Convention Crij

Domaine de l'urbanisme :

2021-21 Attribution d'un nom de rue

2021-22 Procédure de déclassement d'une voirie - affectation dans le domaine public

Domaine de la sécurité :

2021-23 Règlement intérieur de la vidéoprotection

Affaires générales :

2021-16 Crédation d'un commission gestion du personnel

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission Gestion du personnel,

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de créer une commission en charge, notamment :

- du recrutement du personnel : élaboration des profils, examen et sélection des candidatures ;
- du déroulement de carrière des agents : avancement, promotion interne etc.
- d'orienter l'organisation des services ;
- d'étudier les demandes des agents, formation notamment.

M. le Maire précise que la commission peut inviter en fonction des sujets traités, le directeur des services et ou/RH,

M. le Maire propose la liste suivante : M. DERIOT Pascal, M. PILLOT Alain, M. HEQUETTE Thibaut, Mme ANTHONIOZ Andrée, Mme EDY Dominique, Mme ARTHAUD Stéphanie et Mme MOUGNARD Martine.

A l'unanimité, le membres du conseil renoncent au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

- décide de créer une commission Gestion du personnel de 8 membres, dont M. le Maire, président de droit.
- désigne les membres suivants : M. DERIOT Pascal, M. PILLOT Alain, M. HEQUETTE Thibaut, Mme ANTHONIOZ Andrée, Mme EDY Dominique, Mme ARTHAUD Stéphanie et Mme MOUGNARD Martine.

Domaine des finances :

2021- 17 DM n°1 – Budget MARPA

A la suite d'une observation du service de gestion comptable, M. le Maire propose d'effectuer une délibération modificative dans la section de fonctionnement du budget MARPA, en diminuant les crédits ouverts au compte 022 et en ouvrant des crédits au compte 658 :

DF 022 : - 2500 €

DF 658 : + 2500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce mouvement de crédits.

Domaine de la culture/communication :

2021-18 Subvention aux associations culturelles

Après une étude effectuée par la « commission d'attribution des subventions » qui s'est réunie le 16 avril 2021, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations dénommées ci-dessous.

Chaque demande est étudiée et votée individuellement.

Il est à noter que la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique est venue préciser la notion de conflit d'intérêts. Cette notion s'entend comme toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés,

qui est de nature influencer, ou à paraître à influencer, l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Afin de repérer ces éventuelles situations, les élus ont donc déposé une déclaration d'intérêts mentionnant tout mandat ou représentation dans des organismes publics ou privés.

Sur la base de ces éléments, les élus pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts ne participent pas au vote. Le cas échéant, leurs voix ne sont pas comptabilisées dans le quorum.

M. le Maire explique avoir réparti les associations thisiennes entre les différents adjoints, en fonction du lien entre leur objet social et le contenu des délégations, dans le but d'améliorer le lien entre elles et la municipalité. Il propose donc de présenter leurs demandes de subvention par domaines de délégation, ici les associations culturelles :

Associations	Montant sollicité	Proposition Commission du 16 avril 2021	Montant accordé par le conseil municipal	Vote du conseil municipal
Com fêtes	1 200 €	1 200 €	1 200 €	unanimité
Club de l'amitié	800 €	Ajourné		
Anciens combattants	600 €	Ajourné		
NMC (chats)	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 voix contre 1 abstention
March'en Thise	300 €	300 €	300 €	unanimité
TOTAL	4 900 €	3 000 €	3 000 €	

Il est précisé que ne participent pas aux votes les élus siégeant au conseil d'administration, ou étant membre et/ou bénévoles des diverses associations demandeuses :

- Comité des Fêtes : Mme Tavier, Mrs Vernier, Frézé et Hequette, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote ;
- Club de l'Amitié : M. Vernier, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote ;
- Anciens Combattants : Mrs Hanus et Jeannaux conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Domaines de la jeunesse et des sports :

2021-19 Subvention aux associations jeunesse et sports

M. le Maire explique avoir réparti les associations thisiennes entre les différents adjoints, en fonction du lien entre leur objet social et le contenu des délégations, dans le but d'améliorer le lien entre elles et la municipalité. Il propose donc de présenter leurs demandes de subvention par domaines de délégation, ici les associations jeunesse et sports :

Associations	Montant sollicité	Proposition Commis- sion du 16 avril 2021	Montant accordé par le conseil municipal	Vote du conseil municipal
Cycliste	500 €	500 €	500 €	Unanimité
TOTAL	500 €	500 €	500 €	

- Avenir Cycliste : Mmes Marche, Mme Rahon, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

2021-20 Convention Crij

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les contours de ce dispositif régional dont le but est de favoriser la lecture auprès des bénéficiaires de la carte « avantages jeunes ».

Concernant l'année 2021/2022, pour les communes dont les bibliothèques sont partenaires de l'opération, la région versera 5 € par coupon remis par le titulaire de la carte « avantages jeunes », en contrepartie de la gratuité d'accès à la bibliothèque de son choix.

Cette convention tripartite avec le CRIJ (centre régional d'information jeunesse) et la région définit les conditions dans lesquelles ces structures apportent leur soutien à la commune pour la mise en place d'un abonnement gratuit à la bibliothèque de THIS, au bénéfice des détenteurs de la carte « avantages jeunes » et munis du « coupon Avantage Bibliothèque » pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter la reconduction du dispositif ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CRIJ et la région.

Domaine de l'urbanisme :

2021-21 Attribution d'un nom de rue – Lotissement industriel BATIPRO CONCEPT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour le lotissement industriel en cours de réalisation, situé rue de Besançon/rue des Bruyères, dans la ZAE de la commune (aménagement réalisé par BATIPRO CONCEPT).

M. le Maire indique que ce lotissement industriel se situe en face de la rue de l'Esplanade Nord, c'est pourquoi il fait la proposition de nommer cette nouvelle voie, rue de l'Esplanade Ouest.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 contre et une abstention :

- attribue le nom de : RUE DE L'ESPLANADE OUEST à cette nouvelle voie ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la plaque de rue ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

2021-22 Procédure de classement d'une voirie - affectation dans le domaine public

M. le Maire rappelle que la procédure de classement/déclassement des voies communales relève de la compétence du conseil municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Il précise que les parcelles présentées dans le tableau ci-dessous, dont l'emprise se situe sur de la voirie communale à caractère de rue sont :

- soit propriétés de la commune et font partie de son domaine privé,
- soit propriétés privées et dont des procès-verbaux d'abandon de terrain au profit de la commune ont été signés par les différents propriétaires concernés (cas des parcelles AB 151, AB 135 et AB 146 appartenant à des administrés).

Il s'agit de délibérer afin de régulariser la situation en modifiant le statut des parcelles mentionnées dans le tableau ci-après, c'est-à-dire de les intégrer au domaine public de la commune, au motif qu'elles sont affectées à une voie de circulation.

Précisions :

- Pour la parcelle AD 297, une délibération avait été prise le 26/02/20 (n° 20-9) en vue d'un classement en voirie mais l'intégration dans le domaine public n'avait pas été mentionnée.
- A noter que les parcelles en question font déjà partie des voiries transférées au Grand Besançon et que l'intégration n'entraîne pas de modification dans le tableau de classement des voies communales.

Section	N° parcelle	Surface m ²	Nom	Localisation	Rattachée à la ...
AD	297	970	MARCHE Daniel (indiv)	Au Village	Rue Notre Dame
AD	297	970	MARCHE Andrée (indiv)	Au Village	Rue Notre Dame
AB	151	1 961	Plusieurs propriétaires	Acacias	Rue des Acacias
AB	135	203		Fronchot	Rue des Acacias
AB	146	206		Fronchot	Rue des Acacias
D	723	310	Commune Thise	Parking hangars aérodrome	Rue du Stade
AM	117	160	Commune Thise	Égraffeur Ouest	Rue des Égrafffeux
AI	186	873 m ²	Commune Thise	Aux Vallières	Rue des Vallières Est
AI	187	10 m ²	Commune Thise	Aux Vallières	Rue des Vallières Est
AI	188	51 m ²	Commune Thise	Aux Vallières	Rue des Vallières Est
AI	189	90 m ²	Commune Thise	Aux Vallières	Rue des Vallières Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du document cadastral en vue de l'intégration des parcelles dans le domaine public ;
- signer tout acte et pièce s'y rapportant.

Domaine de la sécurité :

2021-23 Règlement intérieur de la vidéoprotection

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en complément du dispositif de vidéoprotection, il convient de doter la commune d'un règlement de vidéoprotection, de façon à en réglementer l'utilisation.

M. le Maire présente le projet de règlement et notamment le cadre réglementaire, les sites couverts par des caméras, les conditions d'exploitations des images, les personnes habilitées à les exploiter, et le traitement réservé aux images enregistrées (droit d'accès, conservation et destruction des images, transfert vers une structure partenariale, etc.)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les termes de ce projet de règlement de la vidéoprotection.

RÉCAPITULATIF

Liste des délibérations, numérotées dans l'ordre chronologique :

♦ Délibération	21-16	Création d'une commission gestion du personnel 19 voix pour, 2 contre et 2 abstentions
♦ Délibération	21-17	DM n°1 – Budget MARPA Unanimité
♦ Délibération	21-18	Subvention aux associations culturelles Voir tableau
♦ Délibération	21-19	Subvention aux associations jeunesse et sport Voir tableau
♦ Délibération	21-20	Convention Crij Unanimité
♦ Délibération	21-21	Attribution d'un nom de rue 21 voix pour, 1 contre et une abstention
♦ Délibération	21-22	Procédure de déclassement d'une voirie - affectation dans le domaine public Unanimité
♦ Délibération	21-23	Règlement intérieur de la vidéoprotection Unanimité

SIGNATURES

Loïc ALLAIN		Andrée ANTHONIOZ	
Stéphanie ARTHAUD		Jean-Pascal BEVALOT	
Marie-Pierre CAMPAGNE		Pascal DERIOT	
Dominique EDY		Alex FREZE	
Marie-Claude GAUTHIER		Jean-Michel HANUS	
Thibaut HEQUETTE		David JEANNAUX	
Brigitte MARCHE	xxxxxxxxxx	Frédérique MARION	xxxxxxxxxx
Jean-Pierre MOINE		Martine MOUGNARD	
Alain PILLOT	xxxxxxxxxx	Joëlle RAHON	
Sylvaine RODRIGUEZ		Lionel SCHNEIDER	
Sandra TAVIER	xxxxxxxxxx	Claude VALZER	
Nicolas VERNIER			

